



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUI 2021  
Délibération n°DEL-2021-0252

**OBJET : Projet de construction d'un nouveau multi-accueil intercommunal sur la commune des Adrets**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 49  
Pouvoirs : 17  
Absents : 0  
Excusés : 25  
Pour : 64  
Contre : 0  
Abstention : 1  
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

8.7.21

et affichage le

8.7.21

Secrétaire de séance :  
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

**Pouvoir :** Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Pour rappel, les élus ont acté en 2018 le lancement de projets de construction de deux nouveaux pôles enfance intercommunaux, qui intégreront chacun un multi-accueil de 20 places et un Relais Assistants Maternels.

Les travaux du pôle enfance à Allevard ont démarré en avril 2021 pour une ouverture en septembre 2022.

La réalisation du pôle enfance à Lumbin est estimée à 2024/2025 car elle s'intégrera dans un ensemble de réalisations publiques et privées. Toutefois, si les modalités de réalisation et les capacités de financement le permettent, ce délai pourrait être avancé.

En plus des projets petite enfance déjà recensés au PPI et actés politiquement, il est proposé d'ajouter la construction d'un nouveau multi-accueil sur la commune des Adrets qui remplacera le bâtiment actuel. Comme pour les multi-accueils à Allevard et Lumbin, celui des Adrets est très vétuste, dans des algecos et énergivores.

Suite à la dernière visite du médecin PMI, nous avons reçu un avis favorable d'ouverture jusqu'au 30 septembre 2021, sous réserve du lancement d'un projet structurant.

Grâce à l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale qui souhaite intégrer ce projet dans une réflexion plus globale de restructuration de son centre bourg, ce projet de

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

nouvelle construction s'est accéléré en ce début d'année 2021 dans un esprit collaboratif.

Suite aux premières études faites par la direction du patrimoine, il faut prévoir un budget total de 800 000 € HT soit 960 000 € TTC. Ce montant englobe la construction d'un multi-accueil de 12 places, d'un bureau de 15 m<sup>2</sup> pour le centre de loisirs intercommunal, les études préalables, la démolition d'un bâtiment (qui jouxte la maison Brun à l'entrée du village), et l'installation d'un parking. Le début des travaux est prévu pour juin 2022 pour une ouverture au printemps 2023.

### **PPI prévisionnel projets petite enfance 2020 - 2027**

Projet	Rétroplanning	Coût total opération TTC*	Subventions attendues	Reste à charge CCLG
Pôle enfance Allevard 20 pl / Acté	09/22 : ouverture	2 200 000 €	CAF : 164 000 € CAR : 230 400 €	1 805 600 €
Pôle enfance Lumbin / La Terrasse 20 pl / Acté	- 2024 : travaux - 2025 : livraison équipement	2 200 000 €	CAF : 164 000 € CAR : 265 000 € DETR : 200 000 € Dpt : 200 000 €	1 371 000 €
Multi-accueil Les Adrets 12 pl Non acté	- 07/21 : démarrage ingénierie - 06/22 : début travaux - 03/23 : bâtiment livré	960 000 €	CAF : 50 000 € DETR : 100 000 € Dpt : 50 000 €	760 000 €
Total		5 360 000 €		3 971 200 €

\* A noter : cessions gratuites des terrains communaux

- Pourquoi construire un nouveau multi-accueil ?

Le multi-accueil se trouve actuellement dans des locaux modulaires très vieillissants qui ne permettent pas un accueil des enfants complètement satisfaisant. Le personnel s'adapte et compose avec l'existant, mais ne travaille pas dans des conditions optimales (notamment pour les bébés malgré la réalisation d'un 3<sup>e</sup> dortoir, sur demande de la PMI).

Les inconvénients majeurs : taux de CO<sub>2</sub> élevé, sol glacial en hiver, absence d'isolation phonique entre les espaces, sol en panneaux de particules bruyant, beaucoup de remontée d'humidité par le sol car absence de drainage.

Cet équipement modulaire est un gouffre énergétique, car faiblement isolé thermiquement, il se dégrade de plus en plus vite et des infiltrations d'eau de pluie apparaissent.

Les bâtiments modulaires ont été commandés pour une durée de 2 ans. La situation perdue depuis 2012.

Le coût de la location est très élevé : 3175,94 € par mois soit 38 111,28 € par an.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Au vu du taux d'occupation très satisfaisant du multi-accueil, il est envisagé d'augmenter sa capacité d'accueil de 10 à 12 places.

### **Budgets prévisionnels 2021 à 2023 :**

#### **Fonctionnement**

BP 2021 - 10 places			
Reste à charge CCLG *	Coût RH	Coût fonctionnement courant	Coût total fonctionnement
140 848 €	185 637 €	60 211 €	245 848 €
BP 2022 - 10 places			
144 561 €	189 350 €	60 211 €	249 561 €
BP 2023 - 12 places			
105 613 €	198 402 € Petite augmentation avec le passage à 12 places	22 211 € - 38 000 € (location algécos)	220 613 €

\* recettes CAF et familles - dépenses fonctionnement courant et RH

- Rétroplanning :  
Démarrage ingénierie : juillet 2021  
Démarrage travaux : juin 2022  
Livraison bâtiment ; début mars 2023

- Montant estimatif de l'opération :  
BS 2021 : 15 000 € TTC  
BP 2022 : 595 000 € TTC  
BP 2023 : 350 000 € TTC  
Total : 960 000 € TTC

- Financement :  
Cet équipement pourrait bénéficier des aides de l'état (DETR), plan de relance, aides de la CAF... soit une estimation de 200 000 € qui sera bien sûr à affiner.

Un arbitrage est à prévoir sur le financement du parking provisoire (50 % commune et 50 % communauté de communes) et de la déconstruction du garage (qui serait pris en charge en totalité par la commune) ainsi que la dépose de la borne de rechargement des véhicules électriques.

- Foncier :  
Cession à l'euro symbolique de la parcelle pour la construction du multi-accueil comme cela se pratique pour toutes les nouvelles constructions de multi-accueil.

#### **Ainsi, Monsieur le Président propose :**

- **D'ajouter le montant de la construction de ce nouveau multi-accueil au PPI petite enfance et plus généralement au PPI de la communauté de communes,**

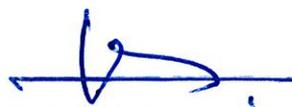
***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

- à lancer ce nouveau projet de construction ; la communauté de communes assurant la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagements (y compris parking provisoire et démolition du garage),
- à réaliser des sondages géotechniques sur le parking actuel (avec remise en état du parking),
- à déposer le permis de construire sur la parcelle 858.
- à solliciter les différents partenaires susceptibles de contribuer au financement de ce projet.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 64 voix pour ; 1 abstentions et 1 N'ayant pas pris part au vote).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,  
Henri BAILE